

ALERTE

Alerte sécheresse : Le Morbihan passe du niveau de crise à alerte renforcée

Le Morbihan passe du niveau de crise à alerte renforcée sauf pour Belle-île-en-mer.

Publié le 11 novembre 2026

Point de situation au 24 novembre 2026

Compte tenu de l'évolution de la situation hydrologique et des conditions météorologiques, avec des pluies significatives sur plusieurs jours dans tout le département, le préfet du Morbihan décide d'abaisser le niveau d'alerte lié à la sécheresse dans le département. Le Morbihan passe ainsi au niveau d'alerte renforcée, sauf à Belle-île-en-mer où le niveau de crise est maintenu.

Le passage en alerte renforcée permet d'assouplir certaines mesures, mais ne constitue pas une levée générale des restrictions.

Des nappes souterraines toujours à des niveaux très bas

La situation des eaux souterraines demeure particulièrement préoccupante. Les niveaux des nappes, qui restent stables, sont très faibles et les relevés piézométriques ne permettent d'observer qu'une timide amélioration depuis les derniers jours.

Les précipitations attendues dans les prochains jours contribueront à améliorer l'humidité des sols, mais elles ne suffiront pas à reconstituer les réserves souterraines. Leur recharge nécessite du temps et dépendra des précipitations des prochains mois.

Le département reste donc dans une situation de tension sur la ressource en eau.

Maintenir les efforts pour préserver la ressource

La préservation de l'eau reste donc une priorité. Chacun doit poursuivre ses efforts et maintenir les gestes de sobriété pour préserver durablement cette ressource essentielle.

Au-delà des restrictions imposées par voie réglementaire, tous les usagers (particuliers, collectivités, industriels, exploitants agricoles) sont appelés à poursuivre une réduction volontaire de leurs consommations en eau, quelle que soit son origine : réseau public d'eau potable ou prélèvement dans le milieu naturel.

La poursuite de la mobilisation de chacun est essentielle pour préserver durablement la ressource et garantir l'alimentation en eau potable de tous.

Evolution des restrictions

Les usages de l'eau restent encadrés afin de préserver la ressource et de garantir les besoins prioritaires.

Parmi les mesures applicables au niveau d'alerte renforcée figurent notamment (liste non exhaustive) :

• Pour les particuliers : Interdiction de remplir des piscines privées (sauf en cas de premier remplissage de piscine dont la construction a débuté avant la sécheresse), et restrictions horaires pour l'arrosage des potagers ;

• Pour les stations de lavage : autorisé sur les pistes équipées de haute pression ou équipées du système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée) ou portique programme unique économique ;

• Pour les usages agricoles : restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de cultures ; ces restrictions ne s'appliquent pas aux professionnels qui disposent de matériel d'optimisation de l'arrosage ;

• Pour les collectivités et autres activités économiques : interdiction pour l'arrosage des espaces verts, des terrains de sport, golfs et hippodromes, sauf sous certaines conditions précises.

Selon de votre localisation, vous pouvez visualiser si vous êtes concernés par des restrictions d'usages sur le site suivant : https://vigieau.gouv.fr/

Belle-île-en-mer maintenue en crise sécheresse

Les pluies des derniers jours ayant été moins abondantes sur l'île que sur le continent, les réserves d'eau brute restent à des niveaux alarmants nécessitant un maintien des restrictions, au niveau crise sécheresse, afin de limiter le destockage dans une période d'incertitude sur la pluviométrie dont pourra bénéficier l'île cet hiver.

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00